

Mémoire de Cessation d'activité

Site de transit de métaux – Le Theil-sur-Huisne (61220)



SUEZ
Boone Comenor Metalimpex

R16-0210-V2

Béatrice Atribat


AIC Environnement

19/04/2017

SUEZ – Boone Comenor Metalimpex
 45 rue Pasteur – 59520 Marquettes lez Lille

Mémoire de Cessation d'Activité

Le Theil s/s Huisne / Val de Perche (61)

REDACTEUR	SIGNATURE	VERIFICATEUR	SIGNATURE	CONTACT
FUTIN. A		ABRIBAT BRUN. B		Téléphone : 01 39 60 30 67 Mobile : 06 69 54 34 13 Mail : beatrice.abribat@aic-environnement.fr
DATE		INDICE		MISE A JOUR
23/02/2017		1		19/04/2017

Sommaire

1.	Introduction et présentation du dossier	6
1.1.	Objet de la mission	6
1.2.	Usage envisagé du site	6
2.	Présentation du site	7
2.1.	Implantation du site	7
2.2.	Propriété du site	7
2.3.	Urbanisme	8
2.4.	Description du site et des activités.....	8
2.5.	Arrêté Préfectoral.....	8
3.	Mise en sécurité du site	8
3.1.	Évacuation et élimination des produits dangereux.....	8
3.2.	Limitations ou interdiction d'accès	10
3.3.	Suppression des risques incendies et explosion	10
4.	Etude historique	12
4.1.	Description du site.....	12
4.2.	Historique des activités	12
5.	Étude de la vulnérabilité des milieux	14
5.1.	Géologie.....	14
5.2.	Hydrogéologie	15
5.3.	Hydrologie et risque naturel	16
5.4.	Environnement.....	17
6.	Schéma conceptuel	19
7.	Conclusions et recommandations	20
	ANNEXES.....	21
	ANNEXE AN-I : Localisation du site.....	22
	ANNEXE AN-II : Photographie du site en activité, Avril 2004	23
	ANNEXE AN-III : Arrêtés préfectoraux.....	24
	ANNEXE AN-IV : Registre de sortie des déchets.....	29
	ANNEXE AN-V : Bordereau Suivi de Déchets.....	30
	ANNEXE AN-VI : Visite du site – Janvier 2017	32
	ANNEXE AN-VII : Photographies aériennes historiques	33
	ANNEXE AN-VIII : Géologie	34

Table des illustrations

Figure 1: Implantation du site - Infoterre 2017.....	7
Figure 2 : Vue du site (17 janvier 2017) – vide de tout produit et activité	10
Figure 3 : Description du site et ses alentours	12
Figure 4 : Cartographie des zones inondables pour la commune du Theil (topographic-map.com, 2017)	17
Figure 5 : Localisation des sites BASIAS (topographic-map.com, 2017).....	18
Tableau 1 : Rubriques de l'Arrêté Préfectoral.....	8
Tableau 2 : Récapitulatif des déchets liquides évacués du site (vidange du séparateur).....	9
Tableau 3: Descriptif des photographies aériennes consultées.....	13
Tableau 4: Lithologie au droit du sondage BSS	15
Tableau 5 : Points d'eau recensés dans un rayon de 2km	16
Tableau 6: Sites BASIAS à proximité de la zone d'étude	18

GLOSSAIRE

BASIAS :	Base des Anciens Sites Industriels et Activités de Services
BASOL :	Base de données des sites pollués
BRGM :	Bureau des Recherches Géologiques et Minières
BSS :	Base du Sous-Sol
BTEX :	Benzène, Toluène, Ethylbenzène et Xylènes (famille des CAV)
CAV :	Composés Aromatiques Volatils
COHV :	Composés Organo-Halogénés Volatils
COT :	Carbone Organique Total
HAP :	Hydrocarbures Aromatiques Polycycliques
HCT :	Hydrocarbures Totaux
ISDI :	Installation de Stockage de Déchets Inertes (Classe 3)
IGN :	Institut Géographique National
MS :	Matière sèche
NGF :	Nivellement Général de la France
PCB :	Polychlorobiphényles (pyralènes)

**PARTIE A :
MISE EN SECURITE DU SITE**

1. Introduction et présentation du dossier

1.1. Objet de la mission

Dans le cadre de son arrêt d'activité sur le site de transit et regroupement de déchets de métaux et d'alliages provenant d'Établissements Industriels, à la gare du Theil – 61260 La Rouge Val de Perche (61), Boone Comenor Metalimpex a confié à AIC Environnement la rédaction du Mémoire de cessation d'activité. Les activités ont cessé en 2013.

Le présent rapport a pour objectif la régularisation de la cessation d'activité, conformément aux articles R512-39-1 à R512-39-6 du code de l'Environnement.

L'exploitant n'était pas propriétaire du terrain, qui est la propriété de la SNCF. Le propriétaire a été informé de l'arrêt d'activité et le bail précaire a été rompu.

Le site du Theil-sur-Huisne exploité par Boone Comenor Metalimpex était soumis à Autorisation au titre de la réglementation sur les ICPE selon l'Arrêté Préfectoral du 29 février 2000 modifié par l'Arrêté Préfectoral du 27 février 2012, concernant la rubrique 2713-1-A.

Le présent rapport a pour objectif de fournir à l'administration compétente les justificatifs de la mise en sécurité du site conformément aux obligations des articles L512-6-1 et R512-39-1 à R512-39-6 du Code de l'Environnement concernant la remise en état du site à la fin de son exploitation.

1.2. Usage envisagé du site

Le Mémoire de Cessation d'Activité, l'étude de l'état des milieux au regard du risque de pollution et la remise en état du site sont élaborés sur la base d'un usage futur du site équivalent au dernier usage connu (industriel). L'objet de ce dossier est de confirmer la mise en sécurité du site et la compatibilité du site avec son futur usage, en vue de laisser le site dans un état ne portant pas atteinte aux intérêts mentionnés dans l'article L511-1 du code de l'environnement.

2. Présentation du site

2.1. Implantation du site

La zone d'étude est située sur la commune de Le Theil/Huisne dans l'agglomération de Val de Perche (61), suite à un regroupement communal. Le site est implanté sur une partie de la parcelle cadastrale 45 de la section AC, dans l'emprise de l'ancienne gare de marchandises.

Cette zone se situe le long de la ligne de chemin de fer. La rivière l'Huisne se situe à environ 200m au sud du site. Le site est désaffecté et laissé sans aucune construction. La dalle de béton est maintenue en bon état.

La zone d'étude est délimitée au sud par la ligne de chemin de fer Paris- Le Mans et la gare voyageurs, au nord par des bâtiments industriels, à l'est par un champ et à l'ouest par une friche et d'anciens quais et bâtiments de l'ancienne gare de marchandises.

La localisation du site est indiquée sur la figure suivante et reportée en Annexe AN-I. Le site est implanté aux coordonnées Lambert 93 suivantes :

- X : 529054,45
- Y : 6798901,85
- Z : environ 102,5 m NGF

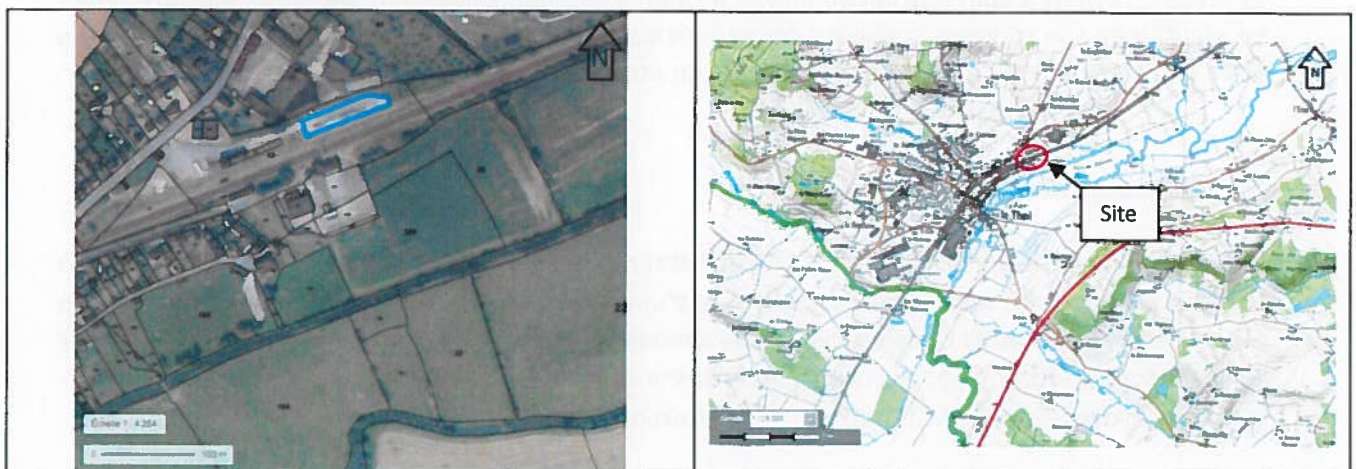


Figure 1: Implantation du site - Infoterre 2017

2.2. Propriété du site

Le site est la propriété de la SNCF, Boone Comenor Metalimpex louait le site depuis l'an 2000 dans le cadre d'une Convention d'Occupation Temporaire (COT) délivrée par la SNCF. Une résiliation de la COT a été faite en 2016, mais sans réponse de la part du propriétaire.

2.3. Urbanisme

Les mairies du Theil et de la Rouge (regroupée dans l'intercommunalité Val-de-Perche) ne possèdent pas de Plan Local d'Urbanisme, toutes les parcelles sont donc soumises au règlement national d'urbanisme.

Étant donné que le site gardera un usage industriel, cela reste compatible avec le règlement national d'urbanisme et l'article L511-1 du code de l'environnement.

2.4. Description du site et des activités

La zone d'étude est aujourd'hui sans activité et libre de tous produits ou déchets. Il s'agissait d'un site de transit de déchets de métaux et alliages non dangereux, qui n'employait pas de produits dangereux en quantité importante.

Des photographies du site en activité, en 2004, se trouvent en annexe AN-II.

2.5. Arrêté Préfectoral

Suez Boone Comenor Metalimpex est autorisé à exploiter une installation de transit, regroupement et tri de métaux ou de déchets de métaux non dangereux selon l'Arrêté Préfectoral du 29 février 2000 revu le 27 Février 2012 (réf. 1303-12-0008). L'arrêté préfectoral du 7 octobre 2014 ajoute l'article 16.1 concernant les garanties financières, à l'arrêté du 29 février 2000. Ces deux arrêtés préfectoraux sont reportés en annexe AN-III.

N° de la nomenclature	Désignation des activités	Capacité	Classement
2713-1-A	Installation de transit, regroupement ou tri de métaux ou déchets de métaux non dangereux, d'alliages de métaux non dangereux, à l'exclusion des activités et installations visées aux rubriques 2710, 2711 et 2712. La surface étant supérieure ou égale à 1000m ² .	3200 m ³	Autorisation

Tableau 1 : Rubriques de l'Arrêté Préfectoral

L'arrêté préfectoral précise que la surface de stockage maximale est de 3200m², dont une surface maximale de stockage pour les bennes et containers de 600m². Le flux maximal avant l'arrêt d'activité, était de 2000 tonnes/ mois, et la quantité maximale stockée était de 2000 tonnes.

3. Mise en sécurité du site

3.1. Évacuation et élimination des produits dangereux

L'ensemble des déchets produits a été évacué en fin d'activité vers d'autres sites du groupe Suez Boone Comenor Metalimpex ou vers les exutoires de recyclage et valorisation liés à l'activité de revalorisation de déchets de métaux.

Réf: R/16-0210-V2

Les sorties des déchets sont répertoriés dans un tableau reporté en annexe AN-IV.

Les déchets liquides (vidange et nettoyage du séparateur / déshuileur) ont également été évacués par diverses entreprises et vers plusieurs lieux :

N°BSD	Date	Code déchet	Description	Quantité	Transporteur	Destination
2011020151	10/02/2011	16 07 08*	Eaux hydrocarbonurées	19,92	SANI OUEST	SCORI
20110200201	10/02/2011	16 07 08*	Eaux hydrocarbonurées	9,36	SANI OUEST	SEREP (Le Havre)
SL230511A	23/05/2011	16 07 08*	Eaux hydrocarbonurées	0,21	SARL JM BELEC	SARL JM BELEC (VilleDieu les Poeles)
M12010940-1	25/01/2012	13 05 08*	Eaux hydrocarbonurées	11,5	AAB	SOTREMO (Le Mans)
M12010940-2	25/01/2012	13 05 08*	Eaux hydrocarbonurées	9,26	AAB	SOTREMO (Le Mans)
M12010940-3	25/01/2012	13 05 08*	Eaux hydrocarbonurées	3,5	AAB	SOTREMO (Le Mans)
M13044816	2/04/2013	13 05 08*	Eaux hydrocarbonurées	22,64	AAB	SOTREMO (Le Mans)

Tableau 2 : Récapitulatif des déchets liquides évacués du site (vidange du séparateur)

Les justificatifs de ces évacuations de déchets sont répertoriés en annexe AN-V.

À ce jour le site est libre de tout produit et déchet. Il est rappelé que l'activité ne mettait pas en œuvre de quantités significatives de produits dangereux, à l'exception d'huile et de produits d'entretien pour la pelle mécanique, utilisée pour le chargement et déchargement. Les déchets de métaux étaient non huileux et non dangereux.

L'évacuation des déchets et produits a supprimé le risque de déversement et de pollution accidentelle.

Il reste sur place le séparateur d'hydrocarbures, qui se trouve dans le coin nord-ouest, près de l'entrée du site, là où se trouvait la guérite du manutentionnaire du site. Il a été vidangé et nettoyé comme il est indiqué dans le Bordereau de Suivi de Déchets présenté en annexe AN-V.



Figure 2 : Vue du site (17 janvier 2017) – vide de tout produit et activité

3.2. Limitations ou interdiction d'accès

L'accès principal se fait par un portail métallique à double battants. Le portail permet l'accès au site anciennement exploité par Suez Boone Comenor Metalimpex, toutefois, pour accéder à l'entrée du site, il faut suivre un chemin qui est aussi fermé par un portail au niveau de la rue Départementale D11. Le site est clôturé sur les côtés nord et ouest. Sur le côté sud le site n'est pas clôturé car il s'agit d'un quai ferroviaire. Le côté ouest est fermé par une haie et le portail à double battants.

Les clôtures et le portail sont conservés et maintenus en l'état par le propriétaire, la SNCF.

3.3. Suppression des risques incendies et explosion

Les risques d'incendie identifiés dans le cadre du fonctionnement normal de l'activité peuvent survenir suite à l'impact de foudre ou à l'apport de feu volontaire ou involontaire (travaux électriques, étincelles...).

En l'absence d'activité et de produits, aucun risque d'incendie n'existe désormais sur le site. L'électricité a été coupée, il n'y a jamais eu de gaz de ville sur le site.

**PARTIE B :
SURVEILLANCE DES EFFETS DE L'INSTALLATION SUR
L'ENVIRONNEMENT**

4. Etude historique

4.1. Description du site

La visite du site s'est tenue le 17 janvier 2017, il a été constaté que le site est libre de toute activité et de tout produit. Un reportage photographique est reporté en annexe AN-VI.

L'accès au site se fait depuis la rue RN11, dans une friche de l'ancienne gare des marchandises. Au bout de la friche, un portail non fermé à clé permet l'accès au quai où était exploitée l'activité de transit de déchets de métaux. Le site est constitué d'un quai en béton (recouvert d'une dalle de béton en bon état), ne présentant pas de traces suspectes. Le côté nord du quai, qui fait partie du site, est en friche avec une végétation assez dense. Près du portail d'entrée, côté nord, se trouve le séparateur d'hydrocarbures vidangé, seul équipement encore en place le jour de la visite.



Figure 3 : Description du site et ses alentours

4.2. Historique des activités

L'historique des activités du site a été retracé en utilisant les informations de la base de données BASIAS (inventaire des sites industriels et activités de service), de la base de données BASOL (base des sites et sols pollués), ainsi que par l'étude de photographies aériennes historiques de la photothèque nationale de l'IGN (Institut Géographique National consultées en ligne).

Les photographies aériennes :

Les photographies aériennes consultées à l'IGN ont permis de collecter des informations remontant à 1949. Plusieurs clichés sont reportés en annexe AN-VII.

Date	Mission	Description
1949	C2017-0021_1949_F1817-2117_0431	La photographie est de mauvaise qualité. La zone d'étude semble ne présenter aucune construction. Des bâtiments industriels sont implantés juste au nord de la zone d'étude. On distingue un quai et un bâtiment de la gare des marchandises, à l'ouest de la zone d'études.
1957	C1717-0011_1957_F1717-2017_0269	Aucun bâtiment n'est bâti sur la zone d'étude. Au nord, un nouveau bâtiment industriel a été construit le en limite du site.
1966	C94PHQ4941_1966_FR1158_0299	La photographie est de mauvaise qualité. Un bâtiment semble être construit sur la partie est de la zone d'étude. Des bâtiments industriels sont construits à environ 200m à l'est de la zone d'étude.
1980	C0145-0121_1980_F1-11-3IFN72_0213	Le bâtiment de la zone d'étude a été démoli, la zone semble servir de dépôt. L'usine construite sur une parcelle voisine, à l'est, semble terminée.
2000	CA00S01142_2000_fd0072_250_0123	Un bâtiment semble être construit sur la partie ouest de la zone d'étude, la partie Est, semble servir de dépôt. Aucune modification n'est à noter sur les parcelles voisines
2001	CA01S00552_2001_fd0061_250_c_1014	Le bâtiment présent sur la zone d'étude a été démoli. La zone semble servir de dépôt.
2005	CP05000092_fd0072.008_0553	La zone d'étude n'a pas connu de modification. La quantité de matériaux entreposés semble cependant moins importante. Aucune modification n'est à noter sur les parcelles voisines

Tableau 3: Descriptif des photographies aériennes consultées

L'ensemble des informations collectées a permis de déterminer que la construction de l'usine présente sur la parcelle 108, immédiatement au nord du site a débuté avant 1966. La zone d'étude semble avoir eu la même fonction de dépôt de matériaux depuis 1949.

L'usine construite sur la parcelle 108 (à environ 200m au nord-est du site) est une Cidrerie, d'après les photographies aériennes, celle-ci a été construite au milieu des années 1960. Elle comprend des cuves et une station d'épuration, ce qui la rend potentiellement polluante.

Les bâtiments construits sur la parcelle voisine 0043 font partie d'une menuiserie. Ils étaient présents dès 1949.

Les archives ferroviaires :

Les documents suivants ont pu être consultés aux archives ferroviaires du Mans :

- 0507LM0019

Répertorie les lignes de trains. Plan de pose et isolement avec la situation de tous les éléments de la ligne.

- 0507LM0095

Reconstruction après le bombardement de la nuit 17-18/08/43

Réalisation de travaux en gare du Theil : beaucoup de documents pour des réparations de bâtiments.

Aucun plan d'implantation des bâtiments n'a été retrouvé, seulement les implantations de voies ferrées. Aucune évocation de la présence d'obus sur le site n'a été retrouvée, toutefois, vu la description des réparations, il est entendu que la gare voyageur a subi des dommages de guerre, il n'a pas pu être établi si la zone d'étude a fait l'objet de bombardements ou d'impacts.

5. Étude de la vulnérabilité des milieux

Cette étude permet de caractériser les milieux d'exposition et de transfert en vue de l'élaboration du schéma conceptuel.

5.1. Géologie

La géologie du secteur d'étude a été étudiée à partir de la carte de Mamers (n°288) au 1.50 000^e ainsi que du log de forage référencé 02888X0001/P situé à environ 160m au nord dans la base de données du sous-sol (BSS).

D'après la carte géologique (dont un extrait est reporté en annexe AN-VIII), les horizons géologiques successifs sont constitués de :

Fx. Alluvions anciennes de moyenne terrasse. Il s'agit de galets de silex et de grès ferrugineux, plus émoussés, associés à des graviers et des galets calcaires. La moyenne terrasse mesure 5 à 10 mètres d'épaisseur après la confluence avec l'Orne Saonoise. Elle s'enrichit en galet et graviers carbonatés au nord de Saint-Pierre-des-Ormes, mais également en glauconie, argile verte, sables grossiers, grès calcaires et ferrugineux cénomaniens, silex... depuis le secteur de Saint-Cosme-en-Vairais.

CRs/c2a – Colluvions alimentés par des alluvions sur substrats de Craie de Rouen et Marnes de Nogent-Bernard. Colluvions de silex associées à des sables sur substrat connu. Ces colluvions dérivent de la formation de l'Argile à silex couronnant les Sables du Perche, formation meuble des versants des collines du Perche ayant favorisé le phénomène. Elles sont abondantes dans la partie sud-est de la feuille où leur épaisseur dépasse fréquemment 1 mètre. Elles reposent sur les Sables du Perche (CRs/c2b : association silex, sable et argile) et sur la Craie de Rouen (CRs/c2a : association silex et sable).

c2a. Cénoomanien moyen. Craie de Rouen ou Marnes de Nogent-le-Bernard. La partie inférieure est constituée de glauconite, de marne glauconieuse puis à un ensemble de bancs massifs de craie blanche, grenue ou siliceuse, avec quelques cordons de silex gris. Elle est d'une dizaine de mètres d'épaisseur.

La partie moyenne est constituée par des marnes et des craies glauconieuses intercalées de niveaux de gaize. L'épaisseur est également de l'ordre de 10 mètres.

La partie supérieure, épaisse d'environ 5 m, est marquée par le passage progressif aux Sables du Perche sus-jacents, on y observe des marnes argileuses ou silteuses, micacées, grises ou beiges et des grès fins calcaires.

Les terrains rencontrés au droit du sondage 02888X0001/P (à 160m au nord) sont les suivants :




Profondeur	Formation	Lithologie	Lithologie	Stratigraphie	Altitude
1.50	Sol (terre végétale)		Terre végétale	Quaternaire	104.30
4.00	Altérites indifférenciées		Marne plastique blanche (altérite probable)	Cénozoïque	
8.50	Craie de Rouen		Craie blanche	Cénomaniens moyen	101.80
			Craie blanche tendre		97.30
16.00			Craie grise		89.80
17.50			Craie friable grise		88.30
25.00			Argile glauconieuse		80.80
20.00					77.00

Tableau 4: Lithologie au droit du sondage BSS

5.2. Hydrogéologie

Les informations présentées dans ce chapitre proviennent de la notice explicative de la carte géologique de Mamers (n°288) au 1/50.000^{ème}.

Le territoire comporte plusieurs aquifères intercalés dans la série sédimentaire mésozoïque ou localisés dans les alluvions fluviales.

Les nappes présentes au droit du site sont la nappe alluviale de l'Huisne de faible épaisseur et la nappe de la Craie de Saint-Jouin et de Rouen. Cette nappe contient des bancs massifs plus ou moins fissurés. Lorsque ces craies forment la partie supérieure des interfluviaux, les eaux souterraines sont drainées par une formation sableuse meuble. Les Sables du Perche possèdent des horizons de sables grossiers, épais de plusieurs mètres, et possèdent un bon potentiel hydrogéologique.

Ces deux réservoirs ne sont séparés par aucune formation. En raison de la topographie et de la localisation de l'Huisne, l'écoulement de la nappe alluviale s'effectue vers l'ouest.

D'après les informations collectées lors de la revue de points d'eau référencés dans la base de données du sous-sol (BSS), la profondeur moyenne de la nappe serait aux alentours de 10m de profondeur. Il

convient néanmoins de noter que les investigations permettant de donner ces informations, ont été effectuées durant la saison hivernale.

On recense dans un rayon de 1 km autour du site, 8 points d'eau, exploités ou non renseignés dans la base de données BSS du BRGM, pour l'utilisation de l'eau souterraine:

- 4 ouvrages à usage piézométrique ;
- 1 ouvrage exploité pour un usage individuel
- 3 ouvrages dont l'usage n'est pas renseigné

Indice BSS	Commune	Utilisation	Nature du Point d'eau	Distance au site (m)	Niveau d'eau	Orientation par rapport au site	Position hydraulique par rapport au site
BSS000VYDS	ROUGE(LA)	Fonction inconnue	Puits	196	ND	Nord-Ouest	Latéral
BSS000VYDT	THEIL(LE)	Fonction inconnue	Forage	204	ND	Sud-Ouest	Aval
BSS000VYDZ	THEIL(LE)	Fonction inconnue	Puits	651	ND	Sud-Est	Latéral
BSS000VYEM	THEIL(LE)	Piézomètre qualité eau	Piezomètre	865	11,98	Sud-Ouest	Aval
BSS000VYEQ	THEIL(LE)	Piézomètre qualité eau	Piezomètre	865	5,66	Sud-Ouest	Aval
BSS000VYEN	THEIL(LE)	Piézomètre qualité eau	Piezomètre	865	11,07	Sud-Ouest	Aval
BSS000VYEP	THEIL(LE)	Piézomètre qualité eau	Piezomètre	865	9,05	Sud-Ouest	Aval
BSS000VYEA	THEIL(LE)	eau collective	Forage	865	10,28	Sud-Ouest	Aval
BSS000VYDU	THEIL(LE)	Fonction inconnue	Forage	1 245	ND	Sud-Ouest	Aval
BSS000VYDV	THEIL(LE)	Fonction inconnue	Forage	1 516	ND	Sud-Ouest	Aval

Tableau 5 : Points d'eau recensés dans un rayon de 2km

Un captage est référencé pour l'usage industriel et l'alimentation en eau potable dans un rayon de 2km autour de la zone d'étude (BSS00VYEA 865m au sud-ouest). Du fait de sa position en aval hydraulique, ce forage est vulnérable. Ce captage se trouve à proximité immédiate de l'usine SOFEDIT (ex-Thyssenkrupp).

5.3. Hydrologie et risque naturel

Le cours d'eau le plus proche est l'Huisne. Celle-ci se situe à environ 200m au sud du site et s'écoule de l'est vers l'ouest.

La cartographie des zones inondables issue du site internet Géorisque, gérée par le Ministère de l'Ecologie, du Développement Durable et de l'Énergie est présentée en ci-après. Le site d'étude n'est pas situé dans une zone inondable, mais se trouve en limite d'une zone à risque d'inondation (sensibilité élevée) avec la nappe des alluvions de l'Huisne, susceptible de remonter dans les formations alluvionnaires.

La topographie générale de la zone indique un aval hydraulique vers le sud-ouest du site.

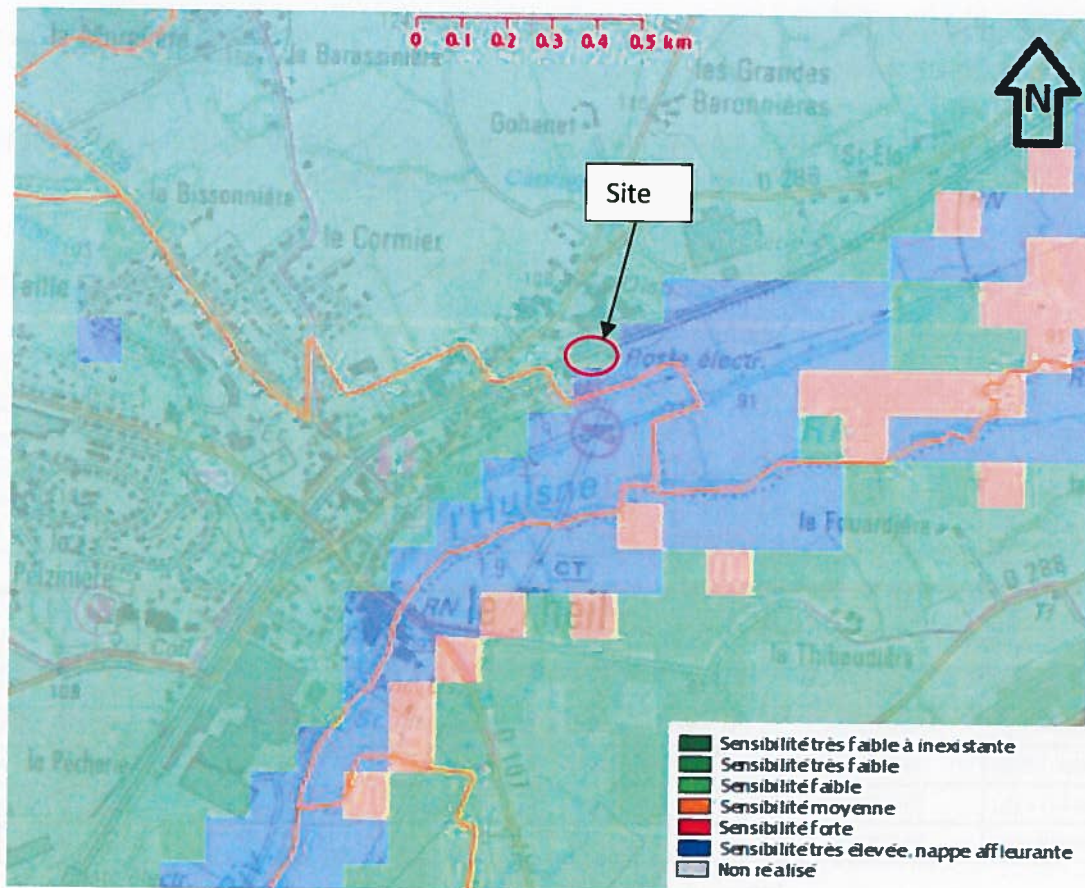


Figure 4 : Cartographie des zones inondables pour la commune du Theil (topographic-map.com, 2017)

5.4. Environnement

Environnement naturel

La zone d'étude ne se trouve pas dans le périmètre d'un espace naturel protégé. Les sites naturels protégés les plus proches sont le Parc Naturel Régional du Perche situé à 200m au sud, et le Haut-bassin de l'Huisne situé à 150m au sud du site, référencée Zone Naturelle d'Intérêt Écologique, Faunistique et Floristique (ZNIEFF II). Il s'agit de. Ces deux zones protégées sont vulnérables car elles sont situées en aval hydraulique de la zone d'étude.

Environnement industriel

D'après la base de données des sites et sols pollués (BASOL), un site pollué est recensé sur la commune de Le Theil-sur-Huisne. Il est répertorié comme traités avec restriction d'usage, et aucuns travaux complets de réhabilitation ne sont prévus dans l'immédiat. Il s'agit de l'usine SOFEDIT (ex-Thyssenkrupp) spécialisée dans la transformation des métaux pour l'industrie automobile. Il se situe à environ 1,5 km au sud-ouest de la zone d'étude, en aval hydraulique. De ce fait, il ne représente pas de source de pollution potentielle pour le site étudié.

La base de données des anciens sites industriels et activités de services (BASIAS) recense 10 sites sur la commune. Il ne se trouve pas à proximité immédiate de la zone d'étude (dans un rayon de 200m) :

	Référence BASIAS	Exploitant	Activité	Emplacement	Situation actuelle
1	BNO6100481	ABADIE Sté ANONYME DES PAPIERS ABADIE	Industrie manufacturière Fabrication d'articles en papier ou en carton (papier peint, toilette, emballage, ...)	817m au Sud-Ouest	En Activité
2	BNO6100483	SOFEDIT, USINE DU THEIL, La Pêcherie	Chaudronnerie, tonnellerie, traitement et revêtement des métaux, application de peintures et vernis	1 km	En Activité, Pollué connu
3	BNO6100485	VERDET Fils	Pas de renseignements	rue de la vallée, 700 à 800m	Activité terminée
4	BNO6100486	THUE SA	Pas de renseignements	avenue du Perche, 350 à 800m	Activité terminée
5	BNO6101371	ING LEASE France SA	Location et location-bail de machines de bureau et matériel informatique	Rue de la pêche, 1,6km	En activité
6	BNO6101694	Usine Jacques VALLEE	Pas de renseignements	Pas de renseignements	Ne sait pas
7	BNO6101695	Sté des comptoirs modernes de Normandie	Pas de renseignements	La Bruyère, 220m	En activité et partiellement réaménagé
8	BNO6101696	JOUSSELIN	location de terrains et autres biens immobiliers	5 impasse Grand Champ, 220m	En activité et partiellement réaménagé
9	BNO6101697	DAIGNEAU Jean	Pas de renseignements	20, avenue de la gare, 220m	Ne sait pas
10	BNO6101698	Dépôt d'ordures ménagères	Dépôt d'ordures ménagères	Avenue 18 juin	Ne sait pas

Tableau 6: Sites BASIAS à proximité de la zone d'étude

La figure suivante montre la localisation du site BASIAS par rapport au site sur une carte topographique.

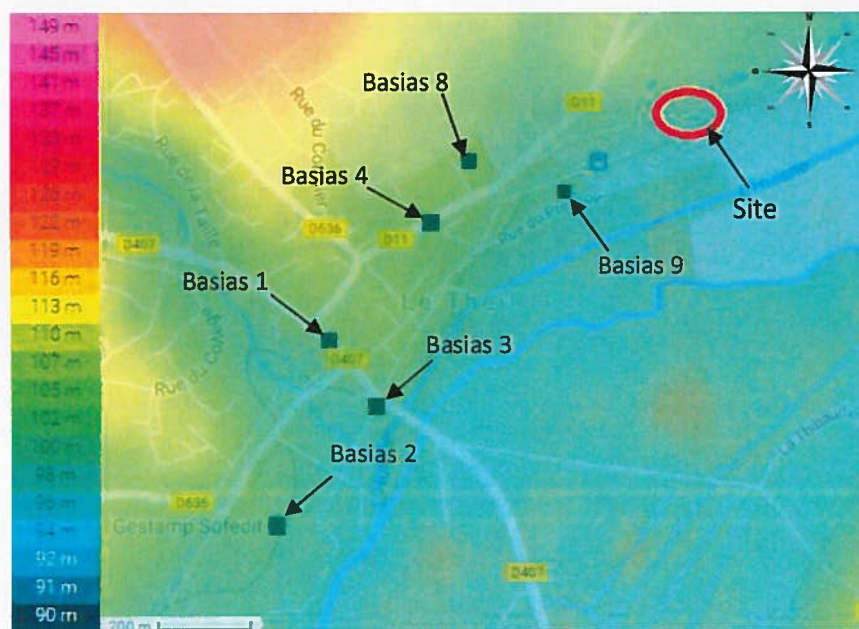


Figure 5 : Localisation des sites BASIAS (topographic-map.com, 2017)

Les sites Basias sont en aval hydraulique de la zone d'étude, ils ne représentent donc pas une source de pollution potentielle.

6. Schéma conceptuel

Le schéma conceptuel permet de synthétiser l'ensemble des informations collectées dans l'étude historique et documentaire. Il permet de vérifier la présence d'un risque sanitaire, qui se définit par la concomitance d'une source de pollution, d'un transfert et d'une exposition à une cible (l'homme).

Sources :

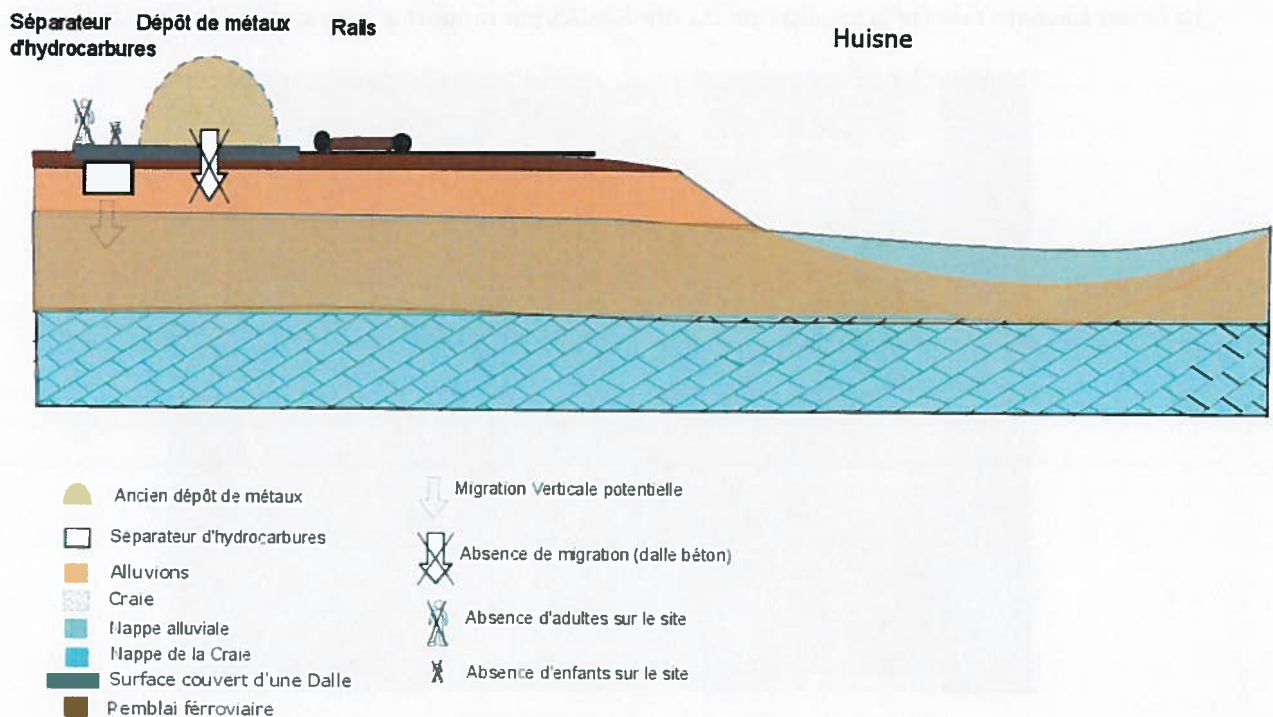
- Source potentielle n°1 : Ancien stockage de déchets de métaux, aujourd'hui enlevé
- Source potentielle n°2 : Séparateur d'hydrocarbures régulièrement vidé et nettoyé. Aucun incident de débordement reporté. Séparateur vide.

Transferts :

- Ingestion et contact cutané : non retenu en présence de dalle béton, pas de transfert, pas d'exposition ;
- Transfert via la nappe : migration verticale vers la nappe possible. La nappe est en relation hydraulique avec l'Huisne.

Cibles :

- Enfant ou adulte sur le site : aucune cible, site à restriction d'accès ;
- Consommation d'eau potable : Présence d'un captage en aval hydraulique, se trouvant à 860m au bord de la rivière Huisne, près de l'usine SOFEDIT (ex-Thyssenkrupp). Ce captage est utilisé pour des usages industriels et d'eau potable dans l'usine, il est peu vulnérable aux pollutions potentielles du site d'étude.



7. Conclusions et recommandations

Dans le cadre de l'arrêt de l'activité sur le site se trouvant sur un quai en gare du Theil-sur-Huisne (61), Suez Boone Comenor Metalimpex a missionné AIC Environnement pour la mise en œuvre des études en vue de répondre aux exigences des articles L512-6-1 et R512-39-1 à 512-39-6 du Code de l'Environnement relatif à la remise en état du site à la fin de son exploitation.

Le site est libéré de toute activité, de tout stockage, produit ou déchet et de tout bâtiment (ancienne guérite du manutentionnaire). Il ne persiste actuellement que le séparateur d'hydrocarbures, vidangé et nettoyé.

Les déchets de métaux non-dangereux et les installations du site ont été transférés vers les filières de recyclage dans le cadre de l'exploitation normale de l'activité de recyclage et valorisation des déchets de métaux. Les autres produits utilisés pour le fonctionnement de la pelle mécanique et les infrastructures ont été évacués vers d'autres sites de Suez Boone Comenor Metalimpex. Seul le séparateur d'hydrocarbures reste en place, il a été vidé et nettoyé en 2013. Aucun produit n'est donc présent sur le site.

Concernant la mise en sécurité du site conformément aux obligations de l'Article L512-6-1 du Code de l'Environnement relatif à la remise en état du site à la fin de son exploitation, l'exploitant a fait évacuer tous les produits dangereux identifiés, soit dans le cadre normal de son activité.

A ce stade, au cours de la visite du site et des recherches historiques menées, aucune source de pollution significative n'a été identifiée, et aucun usage sensible en aval hydraulique. De ce fait, aucun risque n'est mis en évidence.

Mesures de gestion :

A ce stade, au vu des informations disponibles et des activités du site, aucun impact sur la nappe n'est envisagé et aucun risque sanitaire n'est identifié.

Par principe de précaution et en vue de répondre aux exigences réglementaires, il est proposé de réaliser des investigations de sol pour vérifier l'absence d'impact sur les sols, autour du séparateur d'hydrocarbures et au droit du quai. Si la présence de terres contaminée est mise en évidence près du séparateur d'hydrocarbures, des investigations complémentaires sur les sols et les eaux souterraines pourront être proposées. A ce stade, au vu de la surface du site, de sa largeur et du sens d'écoulement de la nappe, il apparaît peu pertinent d'entreprendre la mise en œuvre d'un réseau de surveillance piézométrique. Celui-ci sera proposé, si une source de pollution est identifiée dans les sols.

La dalle de béton doit être maintenue en place et en bon état pour prévenir toute infiltration de surface.

ANNEXES

ANNEXE AN-I : Localisation du site



Implantation du site (extrait carte IGN Scan25/ Cadastre)



Vue aérienne du site (Géoportail), 2014

ANNEXE AN-II : Photographie du site en activité, Avril 2004



Le site en activité, avril 2004



Le site en activité, avril 2004



Le site en activité, avril 2004



Intérieur du container

ANNEXE AN-III : Arrêtés préfectoraux



PRÉFET DE L'ORNE

Sous-préfecture
de Mortagne-au-Perche

NOR : 1303-12-0008

ARRÊTÉ PRÉFECTORAL DE MISE A JOUR DE CLASSEMENT

BOONE COMENOR METALIMPEX

La Gare du Theil – La Rouge
§1260 LA ROUGE

**Le Préfet de l'Orne,
Chevalier de l'Ordre National du Mérite,**

VU

- le Code de l'environnement, et notamment son article R.513-1 ;
- la nomenclature des installations classées codifiée à l'annexe de l'article R.511-9 du Code de l'environnement ;
- l'arrêté préfectoral du 29 février 2000, autorisant l'établissement Boone Comenor Métalimpex à exploiter une station de transit et regroupement de déchets de métaux et d'alliages en provenance d'établissements industriels, située à La Rouge ;
- la demande du bénéfice de l'antériorité déposée par l'exploitant le 29 mars 2011 ;
- l'arrêté préfectoral du 10 novembre 2011 donnant délégation de signature à M. Claude Martin, Sous-préfet de Mortagne au Perche.

CONSIDÉRANT

- que le décret n° 2010-369 du 13 avril 2010 a modifié la nomenclature en réformant notamment les rubriques associées aux activités de traitement de déchets ;
- que les rubriques visées à l'arrêté préfectoral du 29 février 2000 sont affectées par les changements introduits par le décret du 13 avril 2010 précité, en particulier par la suppression de la rubrique 286 et la création de la rubrique 2713 ;
- que l'étendue de ces modifications rend nécessaire l'actualisation de la liste des rubriques visées à l'article 2.1 de l'arrêté préfectoral du 29 février 2000 ;
- que ces modifications ont une incidence sur la situation administrative de l'établissement, sans toutefois que des modifications aient été apportées aux installations, à leurs conditions d'exploitation ou à leur voisinage ;

ADRESSE POSTALE : B.P. 05 61400 MORTAGNE-AU-PERCHE Télécopie : 02 33 85 26 25 Téléphone 02 33 03 20 70
Tout correspondant à cette affaire, est obligatoirement avisé de verser sous forme d'impôts directs à la juridiction de la lettre et le droit de l'environnement

- que les termes du présent arrêté ne renforcent ni n'allègent les prescriptions imposées à l'exploitant ; que, dès lors, ils ne constituent pas des prescriptions additionnelles au sens entendu par l'article R. 512-31 du Code de l'environnement et ne nécessitent pas d'être soumis à l'avis du conseil départemental de l'environnement et des risques sanitaires et technologiques.

Sur la proposition du directeur régional de l'environnement, de l'aménagement et du logement de Basse-Normandie.

ARRÊTE

ARTICLE 1 :

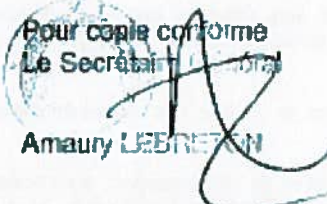
Le tableau, visé à l'article 2.1 de l'arrêté préfectoral du 29 février 2000, listant les rubriques de la nomenclature des installations classées auxquelles est soumis l'établissement Boone Comenor Métalimpex, dont le siège social est situé à Marquette-lez-Lille, est abrogé. Il est remplacé par le tableau des activités classées suivant :

Rubrique	A (*)	Libellé de la rubrique (activité)	Nature de l'installation	Critère de classement	Seuil du critère	Volume autorisé		
2713	1	A	Installation de transit, regroupement ou tri de métaux ou de déchets de métaux non dangereux, d'alliage de métaux ou de déchets d'alliage de métaux non dangereux, à l'exclusion des activités et installations visées aux rubriques 2710, 2711 et 2712. La surface étant supérieure ou égale à 1 000 m ²	Stockage de ferraille - surface maximale : 3 200 m ² dont surface maximale pour le stockage des containers ou bennes : 600 m ² flux maximal mensuel : 2 000 t quantité maximale stockée : 2 000 t	Surface	≥ 1 000	m ²	3 200 m ²


(*) A : installation soumise à autorisation

ARTICLE 2 :

Messieurs le Secrétaire Général de la préfecture de l'Orne, le Sous-préfet de Mortagne au Perche, le Directeur Régional de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement de Basse-Normandie sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté dont copie sera adressée à la société Boone Comenor Métalimpex.

Pour copie conforme
Le Secrétaire Général

Amaury LEBRET

Fait à Mortagne au Perche, le 27 février 2012
Le Préfet,
P/ le Préfet et par délégation
Le Sous-préfet.


Claude Martin



PRÉFET DE L'ORNE

Sous-préfecture
de Mortagne-au-Perche
NOR : 1303-14-0031

ARRÊTÉ PRÉFECTORAL COMPLÉMENTAIRE

Société BOONE COMENOR METALIMPEX

La Gare du Theil sur Husne/La Rouge

61260 La Rouge

**Le Préfet de l'Orne,
Chevalier de la Légion d'Honneur,
Chevalier de l'Ordre National du Mérite,**

Vu le Code de l'environnement, livre V, titre 1^{er} relatif aux installations classées pour la protection de l'environnement ;

Vu la nomenclature des installations classées codifiée à l'annexe de l'article R.511-9 du Code de l'environnement ;

Vu l'arrêté ministériel du 31 mai 2012 fixant la liste des installations classées soumises à l'obligation de constitution de garanties financières en application du 5^e de l'article R. 516-1 du Code de l'environnement ;

Vu l'arrêté ministériel du 31 mai 2012 relatif aux modalités de détermination et d'actualisation du montant des garanties financières pour la mise en sécurité des installations classées et des garanties additionnelles en cas de mise en œuvre de mesures de gestion de la pollution des sols et des eaux souterraines ;

Vu l'arrêté ministériel du 31 juillet 2012 relatif aux modalités de constitution de garanties financières prévues aux articles R. 516-1 et suivants du Code de l'environnement ;

Vu l'arrêté préfectoral du 29 février 2000 modifié par un complément en date du 27 février 2012 autorisant la société BOONE COMENOR METALIMPEX dont le siège social est situé 45 rue Pasteur 59620 MARQUETTE-LEZ-LILLE à exploiter une station de transit et de regroupement de déchets de métaux non dangereux et de déchets d'alliages de métaux non dangereux sur le territoire de la commune de La Rouge, sur le site de la Gare du Theil/Husne-a Rouge ;

Vu la proposition de calcul des garanties financières transmise par l'exploitant par courrier du 29 octobre 2013 ;

Vu l'avis et les propositions de l'inspection des installations classées en date du 18 juillet 2014 ;

Vu l'avis du Conseil départemental de l'environnement et des risques sanitaires et technologiques en date du 15 septembre 2014 ;

Vu l'arrêté préfectoral du 19 septembre 2014 donnant délégation de signature à M. Grégory LÉCRU, Sous-préfet de Mortagne au Perche,

Considérant que la société BOONE COMENOR METALIMPEX est soumise à l'obligation de constituer des garanties financières pour les installations qu'elle exploite sur la commune de La Rouge en application de l'article 3 de l'arrêté ministériel du 31 mai 2012 susvisé ;

Considérant que les installations exploitées sont notamment soumises à autorisation au titre de la rubrique n°2713 de la nomenclature des installations listées par l'arrêté ministériel du 31 mai 2012 susvisé, et qu'elles sont considérées comme existantes au sens de ce même arrêté ;

Considérant que la proposition de calcul de garanties financières transmise par l'exploitant nécessite d'être modifiée pour être rendue conforme aux dispositions de l'arrêté ministériel du 31 mai 2012 susvisé ;

Considérant que la nouvelle estimation du montant des garanties financières réalisée par l'inspection des installations classées dans son rapport du 21 juillet 2014 susvisé conclut à un montant de garanties inférieur à 75 000 €.

ARRETE

ARTICLE 1 : GARANTIES FINANCIÈRES

Il est ajouté un article 16.1 à l'arrêté préfectoral d'autorisation du 29 février 2000 susvisé

« Article 1.1 : Garanties financières

16.1.1 : Objet des garanties financières

Les garanties financières définies dans le présent arrêté s'appliquent pour l'ensemble des installations exploitées sur le site listées à l'arrêté ministériel du 31 mai 2012 susvisé, au titre du 5° du IV de l'article R.516-2 du Code de l'environnement, et à leurs installations connexes.

Elles sont constituées dans le but de garantir, en cas de défaillance de l'exploitant, la mise en sécurité du site de l'installation en application des dispositions mentionnées à l'article R512-39-1 du Code de l'environnement.

16.1.2 : Montant des garanties financières

Le montant des garanties financières est fixé comme suit :

	Gestion des produits et déchets sur site (Me)	Indice d'actualisation des coûts	Neutralisation des cuves enterrées (M)	Limitation des accès au site (Mc)	Contrôle des effets de l'installation sur l'environnement (Ms)	Gardiennage (Mg)
Montant en Euros TTC	6 735,00 €	1,052	0,00€	6 105,00 €	26 600,00 €	21 600,00 €

Le montant total des garanties à constituer défini sur la base de l'arrêté ministériel du 31 mai 2012 relatif au calcul des garanties financières susvisé est évalué à :

→ $M = Sc [Me + 1,052 (M + Mc + Ms + Mg)]$, $M = 70 250$ € TTC (Taux de TVA de 20 %).

- Avec Sc : coefficient pondérateur de prise en compte des coûts liés à la gestion du chantier. Ce coefficient est égal à 1,10.
- L'indice TPO1 utilisé pour l'établissement du montant de référence des garanties financières est fixé à : 599,9 (indice avril 2014).

A tout moment, les quantités de déchets pouvant être entreposées sur le site autres que les déchets relevant de la rubrique n°2713 dont l'évacuation donne lieu à la perception d'une recette et pour lesquels il n'y a donc pas lieu d'exiger la constitution de garanties financières, ne doivent pas dépasser, pour chaque type de déchets, les valeurs maximales définies dans le tableau ci-dessous :

Type de déchets	Quantité maximale sur site en tonnes
Déchets dangereux (palettes de bois usagées liées au fonctionnement de l'établissement et déchets résultant de l'entretien des engins à moteur de l'établissement, vidange du dispositif décanteur-séparateur d'hydrocarbures)	23 t

L'exploitant est néanmoins tenu d'évacuer ses déchets régulièrement. Il devra être en mesure de le justifier. Il tient à jour un état des stocks de déchets présents sur le site qui est tenu à la disposition de l'inspection des installations classées.

1.1.3 : Constitution des garanties financières

Le montant de 70 250 € mentionné à l'article 1.1.2 du présent arrêté étant inférieur au montant libératoire de 75 000 € fixé à l'article R. 516-1 du Code de l'environnement, la société BOONE COMENOR METALIMPEX n'est pas tenue de constituer ces garanties financières pour son établissement de La Rouge.

1.1.4 : Actualisation des garanties financières

Sans préjudice des dispositions de l'article R516-5-1 du Code de l'environnement, l'exploitant est tenu d'actualiser le montant des garanties financières et en atteste auprès du Préfet tous les cinq ans au prorata de la variation de l'indice publié TPO1.

1.1.5 : Révision du montant des garanties financières

Toute modification des conditions d'exploitation conduisant à une modification du coût de mise en sécurité nécessite une révision du montant de référence des garanties financières et doit être portée à la connaissance du Préfet avant sa réalisation ».

ARTICLE 2 : CHANGEMENT D'EXPLOITANT

Il est ajouté un article 1 à l'arrêté préfectoral d'autorisation du 29 février 2000 susvisé

« Article 1.1 : Changement d'exploitant

Dans le cas où l'établissement change d'exploitant, le successeur fait la déclaration au préfet dans le mois qui suit la prise en charge de l'exploitation.

Le changement d'exploitant est soumis à autorisation préfectorale. Le nouvel exploitant adresse au Préfet les documents établissant ses capacités techniques et financières et l'acte attestant de la constitution de ses garanties financières dans le cas où ce montant deviendrait supérieur à 75 000 €, au moins trois mois avant le changement effectif d'exploitant.

Lorsque le changement d'exploitant n'est pas subordonné à une modification du montant des garanties financières ou si ce montant reste inférieur à 75 000 €, l'avis du Conseil départemental de l'environnement et des risques sanitaires et technologiques n'est pas requis. A défaut de notification d'une décision expresse dans un délai de trois mois, le silence gardé par le Préfet vaut autorisation de changement d'exploitant ».

Article 3 - PUBLICATION

Un extrait du présent arrêté est affiché à la mairie de Courgeon pendant un mois avec l'indication qu'une copie intégrale est déposée en mairie et mise à la disposition de tout intéressé. Il est justifié de l'accomplissement de cette formalité par un certificat d'affichage.

Le même extrait est publié sur le site internet de la préfecture qui a délivré l'acte pour une durée identique. Il est affiché en permanence de façon visible, dans l'installation par les soins du bénéficiaire de l'autorisation.

Un avis est inséré, par les soins de la préfecture, dans deux journaux diffusés dans le département aux frais du pétitionnaire.

Article 4 : NOTIFICATION

Messieurs le Secrétaire Général de la préfecture de l'Orne, le Sous-préfet de Mortagne au Perche, le Directeur Régional de l'Industrie, de la Recherche et de l'Environnement de Basse-Normandie, le Colonel commandant le groupement de gendarmerie de l'Orne et Monsieur le Maire de Courgeon sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera notifié à M. Bruno Martin.

Pour copie conforme
Monsieur le Secrétaire Général,
M. AK-HAL

A Mortagne au Perche, le 7 octobre 2014
Par le Préfet en délégation,
Le Sous-préfet

Grégory LÉCRU

ANNEXE AN-IV : Registre de sortie des déchets

N°op.	Type Prest.	Date	Code NED	Qté	Tiers	Adr1	CP	Ville	Transporteur	Adr1	CP	Ville	Inmat	Recapresse	R/D	Opération
56733	SORTIE VENTE	05/03/2013	120101	E653	25,76	ARCELOR ATLANTIQUE ET LORRAINE	59760	GRANDE SYNTHE	RAMETTE TRANSPORT	ZA DES PETITS PACAUX	59660	MERVILLE	7880XV62	16112015	R4	Le recyclage
56633	SORTIE VENTE	05/03/2013	120101	E653	28,92	ARCELOR ATLANTIQUE ET LORRAINE	59760	GRANDE SYNTHE	DUBACQUE BELGIQUE S.A.	AVENUE DE MAIRE 15	B 7500	TOURNAI	CA005GK	2011-05-18-14	R4	Le recyclage
56715	SORTIE VENTE	06/03/2013	120101	E653	24,98	ARCELOR ATLANTIQUE ET LORRAINE	59760	GRANDE SYNTHE	BOMEX	BP 175	44155	ANCENIS CEDEX	CF471PM	2013/ICPE/286	R4	Le recyclage
56813	SORTIE VENTE	06/03/2013	120101	E653	26,12	ARCELOR ATLANTIQUE ET LORRAINE	59760	GRANDE SYNTHE	RAMETTE TRANSPORT	ZA DES PETITS PACAUX	59660	MERVILLE	C0674TJ	16112015	R4	Le recyclage
56634	SORTIE VENTE	06/03/2013	120101	E653	29,32	ARCELOR ATLANTIQUE ET LORRAINE	59760	GRANDE SYNTHE	DUBACQUE BELGIQUE S.A.	AVENUE DE MAIRE 15	B 7500	TOURNAI	AC859PJ	2011-05-18-14	R4	Le recyclage
56716	SORTIE VENTE	08/03/2013	120101	E653	28,5	ARCELOR ATLANTIQUE ET LORRAINE	59760	GRANDE SYNTHE	BOMEX	BP 175	44155	ANCENIS CEDEX	587BYM44	2013/ICPE/286	R4	Le recyclage
56729	SORTIE VENTE	08/03/2013	170405	FNPC3	8,78	CHANTIER MARQUETTE	59520	MARQUETTE LEZ LILLE	BOMEX	BP 175	44155	ANCENIS CEDEX	CC722ZG	2013/ICPE/286	R13	Le recyclage
56717	SORTIE VENTE	11/03/2013	120101	E653	27,84	ARCELOR ATLANTIQUE ET LORRAINE	59760	GRANDE SYNTHE	BOMEX	BP 175	44155	ANCENIS CEDEX	BN429RG	2013/ICPE/286	R4	Le recyclage
57060	SORTIE VENTE	11/03/2013	120101	E653	29,6	ARCELOR ATLANTIQUE ET LORRAINE	59760	GRANDE SYNTHE	BOMEX	BP 175	44155	ANCENIS CEDEX	AP323SE	47/2012	R4	Le recyclage
57069	SORTIE VENTE	11/03/2013	120101	E8C	25,54	INDUSTEEL BELGIUM/AMR	B 6030	MARCHIENNE AU PONT	BARIAU LECLERC	19 RUE D ANJOU	53360	QUELAINES SAINT GAULT	4174ZM14	47/2012	R4	Le recyclage
57068	SORTIE VENTE	11/03/2013	120101	E8C	25,18	INDUSTEEL BELGIUM/AMR	B 6030	MARCHIENNE AU PONT	BARIAU LECLERC	19 RUE D ANJOU	53360	QUELAINES SAINT GAULT	AP828CV	47/2012	R4	Le recyclage
56922	SORTIE VENTE	11/03/2013	120101	E8C	24,76	INDUSTEEL BELGIUM/AMR	B 6030	MARCHIENNE AU PONT	BARIAU LECLERC	19 RUE D ANJOU	52170	RACHECOURT SUR-MARNE	8479MZ52	2013-08	R4	Le recyclage
57070	SORTIE VENTE	11/03/2013	120101	E8C	25,5	INDUSTEEL BELGIUM/AMR	B 6030	MARCHIENNE AU PONT	BARIAU LECLERC	19 RUE D ANJOU	53360	QUELAINES SAINT GAULT	4173ZN14	47/2012	R4	Le recyclage
56923	SORTIE VENTE	14/03/2013	120101	E653	24,64	INDUSTEEL BELGIUM/AMR	B 6030	MARCHIENNE AU PONT	TRANSPORTS SETRALAND	54, av. de Belgique	52170	RACHECOURT SUR-MARNE	BY622FG	2013-08	R4	Le recyclage
57545	SORTIE VENTE	14/03/2013	120101	E653	25,38	VALLOUREC TUBES FRANCE	59880	SAINT SAULVE	ROYER & GALLET SARL	2089 ROUTE DE BETHUNE	62081	LESTREM CEDEX	BL623VA	17022012	R4	Le recyclage
57071	SORTIE VENTE	19/03/2013	120101	E8C	26,06	INDUSTEEL BELGIUM/AMR	B 6030	MARCHIENNE AU PONT	BARIAU LECLERC	19 RUE D ANJOU	53360	QUELAINES SAINT GAULT	BA458PB	47/2012	R4	Le recyclage
57061	SORTIE VENTE	19/03/2013	120101	E653	29	VALLOUREC TUBES FRANCE	59880	SAINT SAULVE	BARIAU LECLERC	19 RUE D ANJOU	53360	QUELAINES SAINT GAULT	C1566CB	47/2012	R4	Le recyclage
58379	SORTIE VENTE	25/03/2013	120101	E8C	25,4	INDUSTEEL BELGIUM/AMR	B 6030	MARCHIENNE AU PONT	BARIAU LECLERC	19 RUE D ANJOU	53360	QUELAINES SAINT GAULT	BB159AE	47/2012	R4	Le recyclage
58377	SORTIE VENTE	25/03/2013	120101	E8C	25,14	INDUSTEEL BELGIUM/AMR	B 6030	MARCHIENNE AU PONT	BARIAU LECLERC	19 RUE D ANJOU	53360	QUELAINES SAINT GAULT	302AFA76	47/2012	R4	Le recyclage
58507	SORTIE VENTE	27/03/2013	120101	E206	25,12	ARCELOR MITTAL & DIFFERDANGE	L 4503	DIFFERDANGE	TRANSPORTS SETRALAND	54, av. de Belgique	52170	RACHECOURT SUR-MARNE	BY122FG	2013-08	R4	Le recyclage
58663	SORTIE VENTE	27/03/2013	170405	FNPC3	9,14	CHANTIER MARQUETTE	59520	MARQUETTE LEZ LILLE	ROYER & GALLET SARL	2089 ROUTE DE BETHUNE	62081	LESTREM CEDEX	C1629QE	17022012	R13	Le recyclage
58661	SORTIE VENTE	27/03/2013	120101	E8	16,88	CHANTIER MARQUETTE	59520	MARQUETTE LEZ LILLE	ROYER & GALLET SARL	2089 ROUTE DE BETHUNE	62081	LESTREM CEDEX	C1629QE	17022012	R13	Le recyclage
59537	SORTIE VENTE	05/04/2013	120101	Battitures	12,68	CHANTIER MARQUETTE	59520	MARQUETTE LEZ LILLE	RAMETTE TRANSPORT	ZA DES PETITS PACAUX	59660	MERVILLE	BK251CX	16112015	R13	Le recyclage
59539	SORTIE VENTE	05/04/2013	120101	ESH	4,16	CHANTIER MARQUETTE	59520	MARQUETTE LEZ LILLE	CHANTIER MARQUETTE	45 RUE PASTEUR	59520	MARQUETTE LEZ LILLE	BK251CX	2011/7D/003	R13	Le recyclage

ANNEXE AN-V : Bordereau Suivi de Déchets

Bordereau de suivi des déchets - A REMPLIR PAR L'ÉMETTEUR DU BORDEREAU -	
Formulaire CERFA n° 12671*01 Page n° 1	
Bordereau n° : 161113	
1. Émetteur du bordereau <input type="checkbox"/> Producteur du déchet <input type="checkbox"/> Collecteur de déchets (suivant le décret relatif à l'usage de ce rubrique (voir page annexe 1)) <input type="checkbox"/> Personne ayant transféré ou traité un traitement dont la provenance des déchets reste identifiable (bordereau amont) <input type="checkbox"/> Autre détenteur N° SIRET : <input type="text"/> NOM : <input type="text"/> Adresse : <input type="text"/> BOONE COMENOR METALIMPEX Siège social: 45, rue Pasteur - D.P. 93 P-93000 MAROLLET-LA-CLAYE Tél. 06 99 30 21 01 01 - Fax : 33 03 20 21 01 03 CELLULE 03 20 917 300 - N° TVA FR 03 20 917 300 Personne à contacter : <input type="text"/>	2. Installation de destination ou d'entreposage ou de recyclage prévue <input type="checkbox"/> Entreprise provisoire ou reconstruite (voir cadre 13 à remplir) <input type="checkbox"/> Non N° SIRET : <input type="text"/> NOM : <input type="text"/> Adresse : <input type="text"/> Tél. : <input type="text"/> Fax : <input type="text"/> Personne à contacter : <input type="text"/> N° de CAP (le cas échéant) : <input type="text"/> Opération d'élimination / valorisation prévue (code DRI) : <input type="text"/>
3. Dénomination du déchet Rubrique déchet : <input type="text"/> Consistance : <input type="checkbox"/> solide <input type="checkbox"/> liquide <input type="checkbox"/> gazeux Dénomination usuelle : <input type="text"/>	
4. Mention au titre des règlements ADR, RID, ADRR, BMDG (le cas échéant)	
5. Conditionnement : <input type="checkbox"/> bennes <input checked="" type="checkbox"/> citernes <input type="checkbox"/> GRV <input type="checkbox"/> fcs <input type="checkbox"/> autre (préciser) : <input type="text"/> Nombre de colis : <input type="text"/>	
6. Quantité : <input type="checkbox"/> réelle <input checked="" type="checkbox"/> estimée <input type="checkbox"/> tonnage(s) : <input type="text"/>	
7. Récepteur (le cas échéant) N° SIREM : <input type="text"/> NOM : <input type="text"/> Adresse : <input type="text"/> Réception n° : <input type="text"/> Limite de validité : <input type="text"/> Personne à contacter : <input type="text"/> Tél. : <input type="text"/> Fax : <input type="text"/>	
- A REMPLIR PAR LE COLLECTEUR-TRANSPORTEUR -	
8. Collecteur-transporteur N° SIREM : <input type="text"/> NOM : <input type="text"/> Adresse : <input type="text"/> Tél. : <input type="text"/> Fax : <input type="text"/> Personne à contacter : <input type="text"/> Réception n° : <input type="text"/> Département : <input type="text"/> Limite de validité : <input type="text"/> Mode de transport : <input type="text"/> Date de prise en charge : <input type="text"/> Signature : <input type="text"/> <input type="checkbox"/> Transport multimodal (Cadrans 20 et 21 à remplir)	
- DÉCLARATION GÉNÉRALE DE L'ÉMETTEUR DU BORDEREAU -	
9. Déclaration générale de l'émetteur du bordereau Je soussigné (après renseignements pris) fais le cadre ci-dessus sans réserve et sous la seule responsabilité de l'émission. NOM : <input type="text"/> Date : <input type="text"/> Signature et cachet : <input type="text"/>	
- A REMPLIR PAR L'INSTALLATION DE DESTINATION -	
10. Expédition reçue à l'installation de destination N° SIRET : <input type="text"/> NOM : <input type="text"/> Adresse : <input type="text"/> Personne à contacter : <input type="text"/> Quantité émise présentée : <input type="text"/> tonnage(s) Date de présentation : <input type="text"/> Lait accepté : <input type="checkbox"/> oui <input type="checkbox"/> non Motif de refus : <input type="text"/> Signature : <input type="text"/> Date : <input type="text"/>	11. Réalisation de l'opération Code DRI : <input type="text"/> Description : <input type="text"/> Je soussigné certifie que l'opération est réalisée à due diligence. NOM : <input type="text"/> Date : <input type="text"/> Signature et cachet : <input type="text"/>
12. Destination officielle prévue N° SIRET : <input type="text"/> NOM : <input type="text"/> Adresse : <input type="text"/> Personne à contacter : <input type="text"/> Tél. : <input type="text"/> Fax : <input type="text"/>	

BOONE COMENOR III METALIMPEX		ENREGISTREMENT		Version: 1									
		Pièce Jointe		Site : LE THEIL GARE									
REGISTRE DECHETS		QHSE BCM - F ENR 032											
Coordonnées des prestataires													
Désignation du déchet Rub. 3	Site Producteur du déchet	Code nomenclature Rub. 3	Date d'entèvement	Quantité (T)	N° BSDD	Mode de Traitement Préféré Rub. 23	Transporteur (Siren) + Nom + Adresse Rub. 8	récolté Rub. 9	Immatri-culation	Destination Finale Rub. 10	Date d'admission Rub. 10	Date de Traitement Rub. 11	Installation d'entreposage ou de recyclage Rub. 2
Eaux hydrocarbures	LE THEIL Site de la Gare	13 07 08	10/02/2011	10,92	201020151	D0	NOM : SANI OUEST ADRESSE: 61 rue Ernest Sylvain Boles 72330 ARNAGE N° SIREN : 434 024 541	2009/ICPE/098		NOM : SCORI ADRESSE: ZI Avenue Port Jérôme N° SIREN : 316 248 805	11/02/2011	23/02/2011	NOM : SCORI ADRESSE: ZI Avenue Port Jérôme N° SIREN : 316 248 805
Eaux hydrocarbures	LE THEIL Site de la Gare	13 07 08	10/02/2011	9,36	2.01E+00	R3/D9	NOM : SARTOEST ADRESSE: 61 rue Ernest Sylvain Boles 72330 ARNAGE N° SIREN : 434 024 541	2009/ICPE/098		NOM : SEREP ADRESSE: 11 rue du Port V 76007 LE HAVRE Cedex N° SIREN : 652 036 989	14/02/2011	14/02/2011	NOM : SEREP ADRESSE: 11 rue du Port V 76007 LE HAVRE Cedex N° SIREN : 652 036 989
Eaux hydrocarbures	LE THEIL Site de la Gare	13 07 08	23/05/2011	0,21	5L23051A	D13/R13	NOM : SARL JM BELEC ADRESSE: ZA de la Sienna - BP 39 - 50800 VALLEDIEU LES POELES N° SIREN : 413 243 825	09-1322		NOM : SARL JM BELEC ADRESSE: ZA de la Sienna - BP 39 - 50800 VALLEDIEU LES POELES N° SIREN : 413 243 825	23/05/2011	23/05/2011	ADRESSE: ZA de la Sienna - BP 39 - 50800 VALLEDIEU LES POELES N° SIREN : 413 243 825
Eaux hydrocarbures	LE THEIL Site de la Gare	13 05 08	25/01/2012	115	M 2010940-1	R5	NOM : AAB ADRESSE: La petite plaine 28400 NOGENT LE ROTROU N° SIREN : 384 574 877	281013/2008 TR		NOM : SOTREMO ADRESSE: ZI BUD 2 rue Louis Bréguet 72100 LE MANS N° SIREN : 332 126 531	27/01/2012	30/01/2012	NOM : SOTREMO ADRESSE: ZI BUD 2 rue Louis Bréguet 72100 LE MANS N° SIREN : 332 126 531
Eaux hydrocarbures	LE THEIL Site de la Gare	13 05 08	25/01/2012	9,26	M 2010940-2	R5	NOM : AAB ADRESSE: La petite plaine 28400 NOGENT LE ROTROU N° SIREN : 384 574 877	281013/2008 TR		NOM : SOTREMO ADRESSE: ZI BUD 2 rue Louis Bréguet 72100 LE MANS N° SIREN : 332 126 531	27/01/2012	30/01/2012	NOM : SOTREMO ADRESSE: ZI BUD 2 rue Louis Bréguet 72100 LE MANS N° SIREN : 332 126 531
Eaux hydrocarbures	LE THEIL Site de la Gare	13 05 08	25/01/2012	3,5	M 2010940-3	R5	NOM : AAB ADRESSE: La petite plaine 28400 NOGENT LE ROTROU N° SIREN : 384 574 877	281013/2008 TR		NOM : SOTREMO ADRESSE: ZI BUD 2 rue Louis Bréguet 72100 LE MANS N° SIREN : 332 126 531	03/02/2012	06/02/2012	NOM : SOTREMO ADRESSE: ZI BUD 2 rue Louis Bréguet 72100 LE MANS N° SIREN : 332 126 531
Eaux hydrocarbures	LE THEIL Site de la Gare	13 05 08	02/04/2013	22,64	M 13044815	R5	NOM : AAB ADRESSE: La petite plaine 28400 NOGENT LE ROTROU N° SIREN : 384 574 877	281013/2008 TR		NOM : SOTREMO ADRESSE: ZI BUD 2 rue Louis Bréguet 72100 LE MANS N° SIREN : 332 126 531	02/04/2012	02/04/2012	NOM : SOTREMO ADRESSE: ZI BUD 2 rue Louis Bréguet 72100 LE MANS N° SIREN : 332 126 531

clerc

95 170 Deuil-la-Barre

ANNEXE AN-VI : Visite du site – Janvier 2017



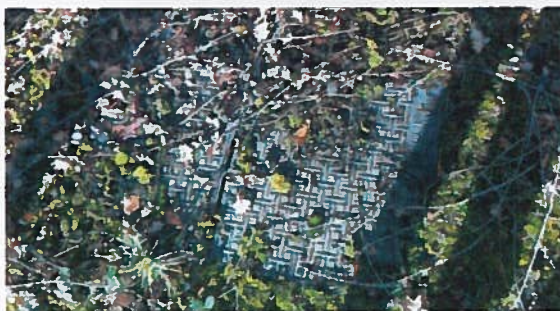
Site le 17 janvier 2017



Site le 17 janvier 2017



Site le 17 janvier 2017

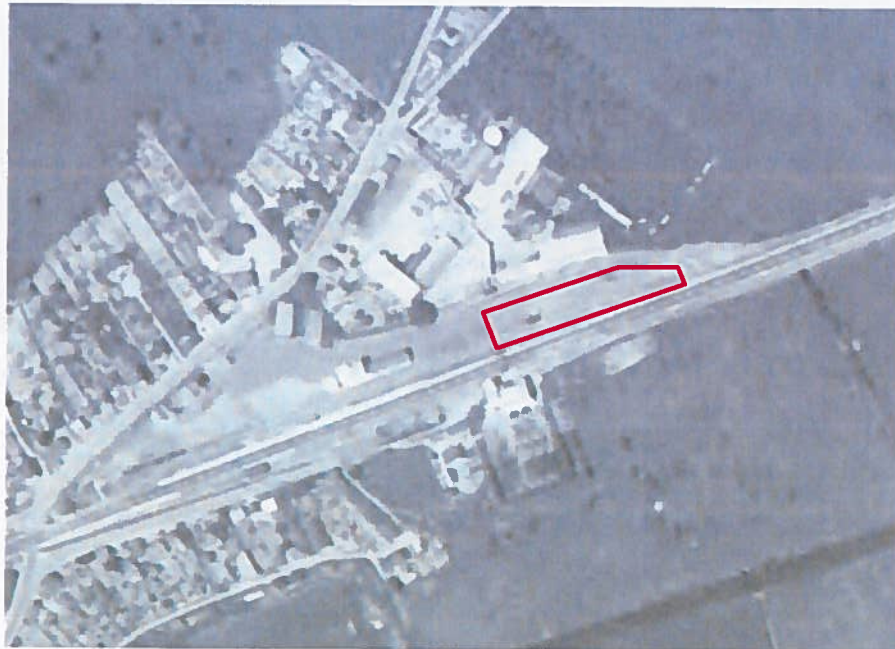


Emplacement du séparateur d'hydrocarbures



Réseaux / caniveau déchargeant dans le séparateur d'hydrocarbures

ANNEXE AN-VII : Photographies aériennes historiques

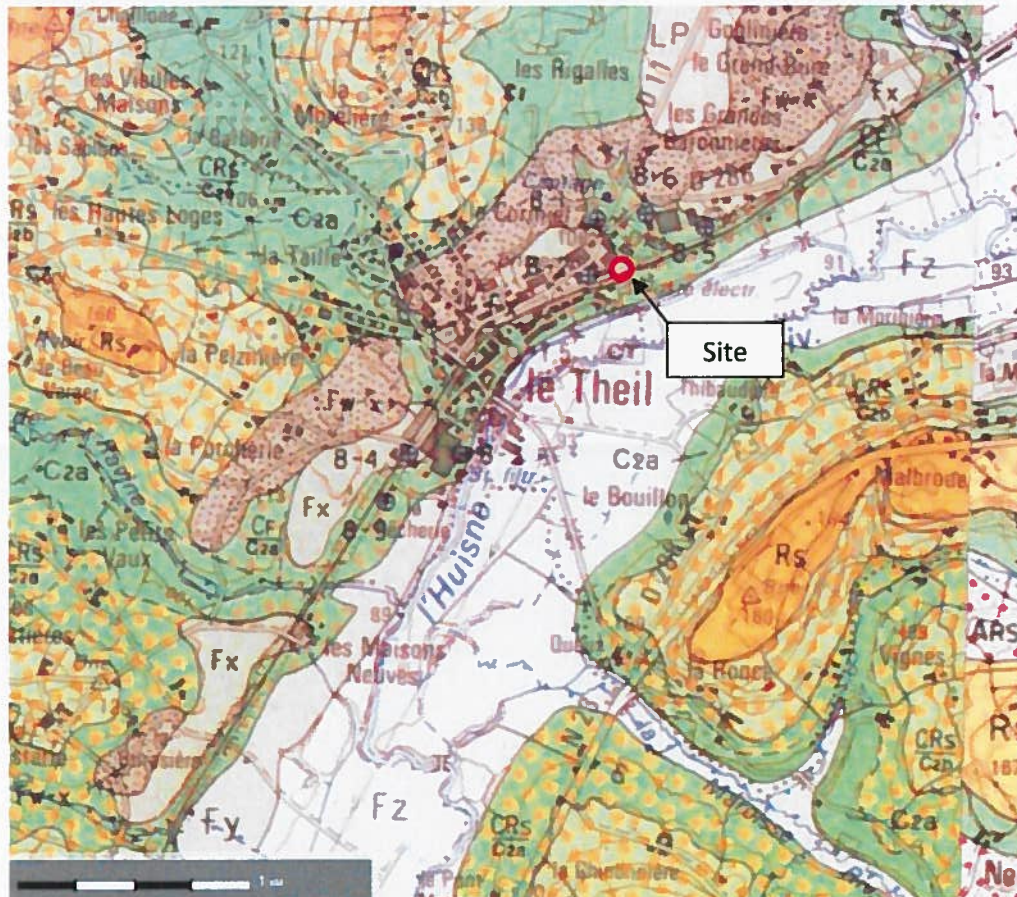


1957










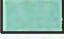

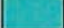


2001

ANNEXE AN-VIII : Géologie



Carte géologique de Mamers au 1/50 000^{ème} (n°288)

	Limons des plateaux		Alluvions anciennes de moyenne terrasse : sables et galets
	Colluvions alimentées par les alluvions, sur substrat de Craie de Rouen et Mames de Nogent-le-Bernard (Cénomanien moyen)		Alluvions anciennes de la terrasse intermédiaire : sables et galets
	Colluvions à silex, argile à silex et sable, sur substrat de Sables du Perche		Alluvions anciennes de haute terrasse
	Colluvions à silex, argile à silex et sable, sur substrat de Craie de Rouen et Mames de Nogent-le-Bernard (Cénomanien moyen)		Argile à silex
	Alluvions actuelles : limons, sables et galets		Craie de Rouen, Mames de Nogent-le-Bernard (Cénomanien moyen)
	Alluvions anciennes de basse terrasse : sables et galets		Craie glauconieuse de Saint-Jouin (Cénomanien inférieur)

